



Parcours Emploi Compétences¹ → Reste à charge

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD à 20h semaine avec un **salaire brut mensuel de 887€** votre reste à charge mensuel sera de :



Pour le recrutement d'une personne
résidant en QPV³ ou ZRR⁴
(jeunes² ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune²



Pour le recrutement d'une personne
en situation de handicap⁵



Pour le recrutement d'un demandeur
d'emploi de longue durée⁶

¹ Mobilisable pour un CDD de 9 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

² Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.

³ Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

⁴ Zone de Revitalisation Rurale.

⁵ Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi (DEBEO), travailleur handicapé, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé...

⁶ Personne inscrite à Pôle emploi depuis plus de 12 mois.

